



Mairie
6 rue de la mairie - 35380 Saint Péran
02.99.06.86.91
mairie-saint-peran@wanadoo.fr

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2022

Nb conseillers En exercice	7	L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Péran s'est réuni sous la présidence d'Isabelle Goven, maire.
Présents	6	
Votants	6	

Présents	Isabelle GOVEN, Maire Estelle GUILMAIN, Éric THOMAS, Antoine BERHAULT, Christopher LEGIGAN, Gildas MEREL
Absents	Franck LESAGE
Procurations	/
Secrétaire	Estelle GUILMAIN
Convocation	29 juin 2022

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 mai 2022

Madame la Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 18 mai 2022.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (6/6 voix), le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 18 mai 2022.

2. Tarifs municipaux 2023

Madame la Maire présente les propositions de modifications des tarifs municipaux.

La Gonelle

Tarifs particuliers domiciliés à Saint-Péran

	Semaine (L au J)	VSD ponts et fériés	
Salle entière	190	290(1j)	420(2j)
Vin d'honneur	60	60	
Anniversaires mariage (50 ans et plus)	gratuit		
obsèques	Gratuit en semaine		

Tarifs particuliers hors commune

	Semaine (L au J)	VSD ponts et fériés	
Salle entière	230	375(1j)	550 (2j)
Vin d'honneur	60	90	

Associations communales

Manifestations (1 j ou 1 we selon le besoin)	3 utilisations gratuites/100 les suivantes
Journée des classes	gratuit
La loggia (du lundi au jeudi)	3 résidences à l'année, représentation gratuite en fin de résidence

Compagnie de la cour es dames (Mise à disposition après installation de la scène début février)	300 euros
---	-----------

Associations hors commune

	Semaine (L au J)
Salle entière	145
Salle sans cuisine	65
Asso d'intérêt social (MSP, ADMR, SSIAD Eureka, pompiers et gendarmerie...) Les administrations	Gratuit 1 fois à l'année en semaine gratuit

Ty Yaouanck

Exclusivement aux habitants de Saint-Péran (35 personnes maximum)

Du samedi matin au lundi matin	150
--------------------------------	-----

Cimetière

Concession	15 ans	30 ans	50 ans
Simple 2 m2	55	110	160
Double 4 m2	110	220	320
Cavurne	55	110	160
Jardin du souvenir	0	0	0

Occupation domaine public par un commerce y compris raccordement électrique

Redevance	2023
1 journée par an	10
1 fois par semaine	90 (après 3 utilisations de lancement)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (6/6 voix), le Conseil Municipal approuve la modification des tarifs municipaux pour 2023.

3. Participation communale aux repas en école primaire

Madame la Maire explique que pour 2021, 0.60€ étaient facturés aux familles par repas pour les enfants domiciliés à Saint Péran et scolarisés en école primaire et maternelle. Il devra être précisé pour la rentrée 2022 les modalités de versement de cette participation, aux responsables légaux sur justificatif ou aux écoles directement.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information et ajourne la délibération à la prochaine séance du conseil municipal.

4. Logements communaux

Madame la Maire rappelle que le compteur électrique du studio situé 1 allée du protin, dessert également les parties communes. Afin, d'équilibrer les charges il est proposé de laisser à la charge de la commune le montant de la redevance incitative des années 2021 et 2022. La redevance pour 2021 est de 123.20 €. Il sera proposé par la suite de créer un sous compteur et d'établir une révision annuelle pour le futur locataire.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

5. Salle de la gonelle

Propositions de changements apportés aux modalités de locations de la salle de la Gonelle :

- *Pour chaque location, il doit être désigné un responsable de la manifestation, lequel devra être présent pendant toute sa durée. Ce responsable sera le signataire de la convention de location.*
- *En cas de manquement total ou partiel à cette disposition, un forfait de 50.00 € / heure de ménage effectué par les services de la commune sera retenu sur la caution.*

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (6/6 voix), le Conseil Municipal approuve les propositions de changement apportés aux modalités de locations de la salle de la Gonelle.

6. Illuminations de Noel

Les illuminations étaient antérieurement gérées par l'équipe du comité des fêtes. Il est proposé que la commune récupère l'intégralité de ces dépenses, comme cela avait été proposé au débat budgétaire.

Il sera nécessaire de prendre une décision modificative budgétaire pour le prochain conseil municipal. Il sera également important de réadapter la subvention qui tenait compte des illuminations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (6/6 voix), le Conseil Municipal approuve le premier devis de 1800€ sur 4 ans et acte la nécessité de prendre une décision modificative au budget pour la prochaine séance du conseil municipal.

7. Jeux petite enfance

Messieurs BERHAULT et THOMAS se sont occupés du dossier des jeux petite enfance. Ils présentent au conseil les résultats de leurs recherches, ainsi que la proposition d'aménagement qu'ils ont réalisé.. Pour rappel, le budget alloué à l'opération est de 8000 euros. Le devis d'imaginaires à 7246.80 euros et le devis de Ludoparc à 8135.84 euros sont présentés au conseil et explicités.

Plusieurs réflexions se font autour de l'aménagement de nouveaux espaces, de l'entretien et l'optimisation des espaces existants, de la signalisation et de la sécurité. L'aire petite enfance sera plutôt située proche de la gonelle à l'ombre des arbres. L'aire réservée aux plus grands se fera sur l'emplacement actuel derrière l'espace jeune. L'aménagement d'au moins une allée de pétanque sera également prévue (l'emplacement restant à valider).

Le Conseil Municipal prend acte des propositions des deux entreprises et décide à l'unanimité (6/6 voix) de l'aménagement proposé par Antoine BERHAULT et Éric THOMAS. Après réajustement les devis seront validés lors d'une prochaine séance de conseil.

8. Demande de réunion et mise à disposition de salle

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder l'utilisation de la salle Ty Yaouank pour une réunion sur les dangers des antennes relais, en mise à disposition gratuite. L'organisation, la communication, la sécurité lors de l'évènement seront strictement de la responsabilité de l'habitant. La municipalité ne prendra pas part à la réunion.

9. Mise à disposition d'un espace public pour un spectacle « la cabane des sotrés »

Des jeunes en itinérances sur le territoire souhaitent proposer un spectacle en extérieur le 16 août 2022. Ils demandent un point d'eau et d'électricité.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

10. Organisation réunion bilan avec la population

Nous avons acté en début de mandat un bilan annuel de nos actions avec la population. La crise nous a empêché de mettre en œuvre cette volonté, prévoit on cette réunion le même week-end que la journée bénévole le 24 septembre ou comme initialement prévu le dernier week-end de novembre (week-end du CCAS) Quelle animation pour ce temps fort, comment construire la réunion pour en tirer le maximum d'enseignements.

Cette réunion est validée pour le vendredi soir de novembre précédent le repas du CCAS c'est à dire le 25 Novembre. Monsieur Antoine Berhault est chargé de la coordination/animation de ce temps de bilan par l'équipe municipale.

11. Bilan de la convention (à reporter en septembre)

Des augmentations conséquentes de budgets de l'Interval' sont constatés avec des présentations de prévisionnels d'emblée déficitaires qui imposeront aux communes d'abonder de manière supplémentaires pour éviter la mise en difficulté de la structure. Les augmentations s'expliquent en partie par des contrats moins précaires mais aussi par des choix d'actions sans concertation préalable des élus (ex animateur numérique).

Le Conseil Municipal prend acte de cette information et ajourne la délibération à la prochaine séance du conseil municipal.

12. Vente d'un terrain, préemption et PUP

Monsieur Thomas expose la situation du terrain de Monsieur Perchais, route de Montfort et rappelle les circonstances de la zone de réservation (arrêt bus). Il explique également en quoi consiste un PUP et liste les investissements qui pourraient y entrer sur la base du PUP de Monterfil signé récemment (assainissement, voirie aménagement paysager, inclusion environnementale, jeux enfance).

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

13. Assainissement collectif : compte de prestation de la SAUR 2021

La Saur se charge de récupérer la part communale sur sa facture concernant les abonnés de Saint-Péran reliés à l'assainissement collectif.

Cela représente une surtaxe de la SAUR à verser à la commune de 5485.40 euros. Il y a 232 abonnements pour 7242 M3 consommés (prix unitaire 1.63 euros)

Le Total des sommes à percevoir sur la part variable consommation s'élève donc à 11804.46 euros et 4314.60 sur la part fixe.

La prestation de service à payer à la SAUR est de 339.42 euros. Il s'agit d'approuver ce compte de prestation et d'autoriser le versement de cette somme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (6/6 voix), le Conseil Municipal approuve le compte de prestation de la SAUR et autorise le versement de la somme de 339.42€ pour la prestation de service.

14. Brocéliande communauté : expérimentation d'un système de covoiturage instantané sur Saint-Péran

Madame la Maire présent le projet de Brocéliande Communauté : profiter de fonds pour l'expérimentation d'un système simple de panneau lumineux avec boutons de signalisation sur un poteau. Les conducteurs passant à Saint-Péran verraient alors un message signalant un voyageur pour Plélan ou pour Treffendel...L'expérimentation risquant de se mettre en place rapidement, il est demandé au Conseil Municipal un avis de principe au conseil sur ce nouveau dispositif afin pouvoir donner les autorisations et de prendre les arrêtés nécessaire au niveau de la place de l'Église.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (6/6 voix), le Conseil Municipal approuve ce dispositif de covoiturage par le Brocéliande Communauté.

15. Questions diverses

- 1) Rénovation fontaine Sainte-Émerance : Mme la Maire informe de la transmission à notre assureur d'un devis de Brocéliande Maçonnerie d'un montant de 13157.12 euros concernant la rénovation de la fontaine détériorée lors d'un accident par un véhicule léger. Elle rappelle que la dernière fontaine sur la même route n'avait pas été rénovée et demande au conseil de réfléchir d'ores et déjà à une position à adopter en cas de recours de l'assureur et d'une prise en charge seulement partielle des travaux de rénovation.
- 2) Modification éclairage public : l'éclairage public est éteint dans le bourg jusqu'au mois de septembre.
- 3) Convention SAFER : nous aurons possiblement accès aux infos de cessions de terrains en temps réel. Une question reste entière sur qui passe la convention : Saint-Péran ou Brocéliande communauté
- 4) Courrier de M et Mme Cavelier : échange sur l'ensemble des points (voirie, élagage, terrain de Basket, jeux petite enfance avant rencontre avec le couple)
- 5) Validation du fauchage dans la zone de la Gonelle et d'un feu d'artifice d'un montant de 434 euros chez Eureka.

Séance levée à 23h15

Saint-Péran, le 13 juillet 2022
Pour extrait conforme,
La Maire,
Isabelle GOVEN



